



BILAN du MOUVEMENT de L'EMPLOI 2017 - Finistère :

(COMMISSION DE L'EMPLOI du 9 octobre 2017)

Personnes en priorité A1		
- « Maîtres qui ont bénéficié d'une priorité de réemploi et dont la situation a été jugée mal réglée lors du mouvement de l'année précédente par la CDE »		
A1 :	0 demande (0 en 2016)	

Personnes en priorité A2		
- « Enseignant en perte de service suite à une mesure de carte scolaire » - « Maître en demande d'emploi nommé au mouvement 2010 sur un service à temps incomplet ou sur un service protégé » - « Chef d'établissement quittant ses fonctions de direction » - « Maîtres ASH non qualifiés pour occuper un service ASH et dont l'emploi est confié à un maître qualifié ASH ou en formation diplômante ASH »		
A2 en pertes d'emploi :	28 demandes (43 en 2016, 33 en 2015)	28 demandes réglées (25 sur vœux de l'enseignant, 3 sur repositionnement) (43 en 2016, 33 en 2015)
A2 sans pertes de contrat :	44 demandes (51 en 2016, 24 en 2015)	38 demandes réglées (51 en 2016, 24 en 2015)

Pour les personnes en priorité A3		
« Maître du corps diocésain en réintégration après un congé parental ou disponibilité au-delà de la période de protection du poste / Maître en réintégration après interruption		
6 demandes (5 demandes en 2016, 8 en 2015)		6 demandes réglées (5 réglées en 2016, 5 en 2015)

Personnes en priorité A4		
« Maîtres à temps partiel sur autorisation ou à temps incomplet et voulant compléter son service »		
18 demandes (23 demandes en 2016, 15 en 2015)		14 demandes réglées (12 réglées en 2016, 7 en 2015)

Pour les personnes en priorité B1	
« Mutation corps enseignant pour impératifs familiaux »	
37 demandes (27 demandes en 2016, 32 en 2015)	11 demandes réglées (8 réglées en 2016, 7 en 2015)

Pour les personnes en priorité B3	
« Mutation autres maîtres »	
86 demandes (99 demandes en 2016, 97 en 2015)	17 demandes réglées (10 demandes réglées en 2016, 14 en 2015)

Pour les personnes en priorité B4	
« Mutation d'un maître n'appartenant pas au corps diocésain justifiant d'impératifs familiaux »	
25 demandes (26 en 2016, 55 en 2015)	4 demandes réglées (4 bilingues) (4 réglées en 2016, 2 en 2015)

Pour les personnes en priorité B5	
« Autre demande de mutation d'un maître n'appartenant pas au corps diocésain »	
57 demandes (26 demandes en 2016, 5 en 2015)	Aucune demande réglée (6 demandes réglées en 2016, aucune en 2015)

Pour les personnes en priorité C1	
« Lauréats du concours externe de Professeur des Ecoles ayant validé leur année de formation ou de stage »	
19 personnes (15 monolingues et 4 bilingues) (16 en 2016), (19 en 2015)	19 demandes réglées (15 monolingues et 4 bilingues) dont 10 personnes sur un 100%, 1 sur un 83%, 4 sur un 75%, 1 sur un 50% (16 réglées en 2016, 19 réglées en 2015)

Pour les personnes en priorité C2	
« Lauréats du second concours interne »	
Aucune personne	

Pour les personnes en priorité C3	
« Bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire ayant validé leur année de stage »	
14 personnes (12 demandes en 2016, 7 en 2015)	14 situations réglées dont 5 personnes sur un 100%, 1 sur un 83%, 2 sur un 75%, et 6 sur un 50% (12 réglées en 2016 et 7 en 2015)

Pour les personnes en priorité D1
« lauréats des concours de professeurs des écoles – CRPE externe »
13 personnes nommées pour effectuer leur stage en Finistère (10 monolingues et 3 bilingues) (14 en 2016) (6 en 2015),
Pour les personnes en priorité D3
RAEP 2017
12 personnes (15 en 2016, 15 en 2015),

Voulant dépasser le stade du constat, notre organisation syndicale a souhaité faire quelques remarques et suggestions qui ont été lues lors de cette commission de l'emploi. Ces remarques seront annexées au bilan adressé à la Commission Nationale de l'Emploi.

Cf- partie en italique ci-dessous

A l'issue de ce bilan du mouvement 2017, la fep-cfdt 29 déplore :

- que les mesures de carte scolaire 2017, cette année 4 fermetures, s'ajoutent aux mesures défavorables des années passées, et continuent à peser sur le mouvement de l'emploi en rendant difficiles les mutations. Seuls 29% des demandes de mutations avec impératifs familiaux (priorité B1) et 19% des demandes sans impératifs familiaux (priorité B3) ont pu aboutir.

- que les demandes de mutations interdiocésaines (B4-B5) vers le Finistère aboutissent si peu, (16% seulement de satisfaction en B4) provoquant des situations extrêmement difficiles pour certains de nos collègues, contraints soit à un éloignement durable de leur conjoint et de leur famille soit à une prise de disponibilité non rémunérée difficilement supportables financièrement.

La fep-cfdt redoute

- les conséquences sur les mouvements de l'emploi à venir, des nombreux temps partiels contraints auxquels nos collègues PEA-PES ont du se résoudre cette année pour rester dans le Finistère. Nous

imaginons d'ores et déjà que ces collègues vont souhaiter et demander un retour à temps complet qui risque d'augmenter le contingent des priorités A4 et impacter le mouvement 2018.

La fep-cfdt suggère ..

- *d'harmoniser le plus possible le calendrier NATIONAL du mouvement de l'emploi afin de faciliter les mutations interdiocésaines. Elle se désole de constater en effet chaque année, que les demandes de certains collègues en demande de mutation interdiocésaine hors académie n'aboutissent que trop tardivement et bloquent dans le Finistère notamment, les mutations et nominations en interne.*
- *de poursuivre l'effort d'harmonisation des calendriers du mouvement bretons et de consacrer comme les Accords le stipulent, une Instance Académique de Coordination spécifique. Pour se faire, elle sollicite aussi que ces instances puissent avoir lieu à des heures et à des lieux adéquats afin que les représentants enseignants qui la composent puissent y participer plus aisément.*
- *de solliciter et de peser avec elle, auprès des rectorats et ministère, pour obtenir la création d'un corps de titulaires remplaçants qui faciliterait la suppléance des collègues en arrêt durant l'année, réduirait les longues périodes de carence auxquelles sont soumis nos établissements et qui assouplirait un mouvement de l'emploi très tendu depuis maintenant 7 ans dans notre département.*

Ces remarques ont obtenu, nous semble-t-il, un bon accueil auprès des membres de la commission de l'emploi.

Seul le dernier point portant sur *le corps des titulaires remplaçants*, a fait l'objet d'une remarque de la ddec, qui y verrait une perte de souplesse par rapport à la possibilité actuelle de recruter des suppléants, moyen plus rapide de palier aux absences selon elle.

Peut-être en effet ..., mais nous constatons aussi que les suppléants deviennent difficiles à recruter et que bon nombre d'établissements se plaignent de devoir gérer les délais de carence de plus en plus longs. De plus, comme nous l'avons fait remarquer lors de cette commission, il sera toujours plus profitable pour les élèves et les équipes de compter sur des collègues titulaires formés et correctement rémunérés.

Alan Queau et Isabelle Bihan pour la fep-cfdt